



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
relative à la modification du zonage d'assainissement de la commune de
CASTILLONNÈS, RIVES, VILLERÉAL.

Par arrêté n° 22-098-A du 09/11/2022 visé le jour même, la Présidente du SYNDICAT MIXTE EAU47 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement des communes de

CASTILLONNÈS, RIVES, VILLERÉAL.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'en a décidé le Préfet de Lot-et-Garonne, autorité compétente en matière d'environnement, suivant les décisions respectives des 08/02/2021, 19/01/2021 et 11/02/2020.

Par décision du 13 octobre 2022, la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné **Monsieur Jean-Marie JUAN** sous-directeur administratif retraité, en qualité de Commissaire-enquêteur pour diriger cette enquête.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie CASTILLONNÈS (siège de l'enquête publique), **RIVES, VILLERÉAL**
du mercredi 07 Décembre 2022 au mercredi 11 Janvier 2023 inclus,

aux jours et heures habituels d'ouverture soit comme suit :

CASTILLONNÈS (siège de l'enquête publique) du lundi au jeudi : 08h30 à 11h45 puis 14h00 à 17h00 et le vendredi matin : 08h30 à 11h45

RIVES les lundis et jeudis de 09h15 à 12h15.

VILLERÉAL, des mardis au vendredis de 8h30 à 16h00 et les samedis de 09h00 à 12h

Le Commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de :

CASTILLONNÈS	Mercredi 07 Décembre 2022 de 8h45 à 11h45	Mercredi 11 Janvier 2023 de 14h 17h
RIVES	Lundi 19 Décembre 2022 de 9h15 à 12h15	
VILLERÉAL	Jeudi 15 Décembre 2022 de 8h30 à 11h30	Vendredi 06 Janvier 2023 de 13h à 16h

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-enquêteur, seront consultables en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés ci-avant.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet du Syndicat mixte EAU47 à l'adresse suivante : www.eau47.fr → Nos activités → Rapport/Enquêtes publiques.

Le public pourra disposer d'un poste informatique au siège du Syndicat mixte EAU47 - 997 avenue du Docteur Jean Bru - 47031 AGEN Cedex, pour consulter le dossier.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et/ou contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser au Commissaire-enquêteur, soit par écrit à son attention à la mairie par voie postale soit par courriel à l'adresse ci-après :

CASTILLONNÈS, Place des Cornières 47 330 (mairie.castillonnes@wanadoo.fr)

RIVES, Le Bourg 47 210 (commune.rives@collectivite47.fr),

VILLERÉAL, Place de la Halle 47 210 (courrier@mairie-villereal.fr)

Syndicat Mixte EAU47 avenue du Docteur Jean Bru, 47031 AGEN (n.coupeau@eau47.fr)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, se présentera sous la forme d'une délibération du Bureau Syndical d'EAU47 approuvant la modification du zonage d'assainissement après enquête publique.

Le Conseil Municipal de la commune de **CASTILLONNÈS, RIVES, VILLERÉAL** émettra au préalable, un avis simple consultatif.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie **CASTILLONNÈS, RIVES, VILLERÉAL**, au siège du Syndicat mixte EAU47 ainsi que sur son site internet à l'adresse www.eau47.fr pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

G. LE LANNIC, Présidente